

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le 31 janvier 2012 à Langeac

Compte-rendu de la réunion



Ordre du jour

- 1) **Présentation et validation du Bilan d'activités 2011 de la CLE**
 - Présentation par *M. NOEL-BARON*, vice-président de la CLE
- 2) **Présentation et validation du Scénario Tendanciel**
 - Présentation par *M. DROIN*, bureau d'études CESAME
- 3) **Présentation du Projet de Contrat Territorial de Naussac**
 - Intervention de *M. DUPONT*, Animateur CT Naussac
- 4) **Elections :**
 - 2 membres du bureau (collège des élus)
 - Président de la Commission thématique « Gestion et partage de la ressource en eau »
 - Représentant de la CLE au sein du Conseil Lozérien de l'Eau
- 5) **Présentation des étapes futures du SAGE**
 - Présentation par *Melle LAGALY*, Animatrice SAGE HA

Préambule

Le mardi 31 janvier 2012 à 14h30 s'est tenue à Langeac, la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier sous la présidence de M. Franck NOEL-BARON (Vice-président de la CLE).

Sur les 43 membres qui composent la CLE, 19 étaient présents à cette réunion et huit d'entre eux possédaient un pouvoir de vote. Cela porte à 62% le taux de représentation de la Commission Locale de l'Eau. Le quorum de moitié est donc atteint.

Il est important de souligner que les décisions à prendre au cours de cette CLE ne justifient pas de disposer du quorum au 2/3 (article R212-32 du code de l'environnement).

(A noter, que la CLE est composée de 44 membres. Cependant les élections cantonales, de mars 2011, sur le canton de St Etienne du Lugdarès ont été invalidées. Le représentant au sein de la CLE du SAGE du Haut-Allier étant le Conseiller Général de ce canton, le siège correspondant était donc vacant.)

Pour débiter la séance, M. NOEL-BARON excuse le Président de la CLE, M. Raymond RAVAT qui, pour des raisons de santé, ne peut assister à la réunion. Il énumère ensuite les personnes excusées ainsi que celles ayant donné un pouvoir (cf annexe 1).

I. PRESENTATION ET VALIDATION DU BILAN D'ACTIVITES 2011

Rappel : l'article 12 du Règlement Intérieur de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Allier adopté le 27 novembre 2008 précise :

La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, au Préfet de l'Ardèche, au Préfet du Cantal, au Préfet de la Haute-Loire, au Préfet de la Lozère et au Préfet du Puy de Dôme.

Monsieur NOEL-BARON présente point par point le bilan d'activités de la CLE pour l'année 2011.

M. SIMEON demande à ce que le changement d'animatrice soit précisé dans le rapport d'activités.

Cette remarque sera intégrée dans le rapport.

→ La CLE valide à l'unanimité le bilan d'activités 2011

M. NOEL-BARON laisse ensuite la parole à M. DROIN. Il propose à l'assemblée d'écouter la présentation dans sa totalité et d'en débattre par la suite.

2. PRESENTATION ET VALIDATION DU SCENARIO TENDANCIEL

M. DROIN recadre l'étude du Scénario Tendanciel au sein de la procédure du SAGE, puis rappelle rapidement la méthodologie employée lors de cette phase. Il présente ensuite les conclusions de cette étude qui ont été établies suite à un important travail de concertation (3 commissions géographiques) et également de recherche.

Les enjeux définis lors de la phase diagnostic sont repris un à un et, au regard des tendances d'évolution et **en l'absence de SAGE**, le niveau de satisfaction de ces enjeux est présenté. L'ensemble des résultats est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

| Enjeu | Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2020 sans le SAGE |
|---|--|
| Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants (barrages de Naussac, Poulès, Saint-Projet et Pouzas) | Enjeu en partie satisfait |
| Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines (réduction et maîtrise des pollutions domestiques, des pollutions en substances dangereuses, des pollutions agricoles) | Enjeu en partie satisfait |
| Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau | Enjeu non satisfait |
| Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants | Enjeu en partie satisfait |
| Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques (restauration de la continuité piscicole, sédimentaire, et de la qualité morphologique) | Enjeu en partie satisfait |
| Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux (espaces forestiers, agricoles, corridors écologiques) | Enjeu en partie satisfait |
| Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants | Enjeu satisfait |
| Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité | Enjeu en partie satisfait |

Ainsi sur les huit enjeux qui avaient été définis seul l'enjeu « production d'une petite hydroélectricité compatible avec le milieu aquatique » est considéré comme satisfait.

M. DROIN présente ensuite les quatre grands axes qui se dégagent suite à cette étude et qu'il serait judicieux de suivre pour les phases suivantes :

- Gestion quantitative de la ressource
- Fonctionnalité optimale des écosystèmes aquatiques
- Poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux
- Préserver/améliorer le cadre de vie

Il indique par ailleurs les études à mettre en place par la suite afin d'avoir un maximum d'informations avant la phase de mise en œuvre.

Echanges autour de cette présentation :

M. NOEL-BARON indique que la formulation « Enjeu en partie satisfait » est un peu ambiguë.

M. BOUCHIT propose alors de reformuler la phrase comme suit : « Enjeu majoritairement satisfait ».

M. NOEL-BARON ajoute que l'expression « Majoritairement satisfait » veut aussi bien dire 51% de satisfaction que 99%.

Melle LAGALY ajoute que derrière le terme « en partie satisfait », l'enjeu ne peut être satisfait qu'à 10%.

M. DROIN indique qu'il est très difficile de quantifier l'état de satisfaction d'un enjeu. Pour l'enjeu qualité par exemple, l'enjeu peut sembler presque satisfait pour une personne qui vise un objectif de bon état, alors qu'il ne sera pas satisfait pour quelqu'un de plus sensible à cette thématique et qui vise une qualité quasi-excellente.

M. MARTIN explique alors que la tendance va globalement à l'amélioration pour tous les enjeux et qu'il serait utile d'avoir des données chiffrées pour savoir jusqu'où cette amélioration va aller.

M. ROME résume la situation : Suite au diagnostic on a constaté que l'état de la ressource en eau pouvait être évalué à environ 12,5/20. A l'horizon 2020, elle sera à 13.5-14 mais avec le SAGE on peut arriver à 17.

M. HABAUZIT trouve qu'il manque le cadre de la DCE dans cette étude.

M. SIMEON indique qu'il est sous-entendu.

M. HABAUZIT demande alors si d'après les éléments de ce Scénario Tendanciel, on pouvait affirmer que les critères de la DCE seraient tous respectés (notamment sur le volet chimie).

M. NOEL-BARON lui répond qu'avec l'outil SAGE les acteurs locaux comptent aller au-delà des objectifs de la DCE.

M. VICARD indique que les conclusions du Scénario Tendanciel résument assez bien la situation actuelle. Sur huit enjeux, un seul est satisfait ce qui montre l'utilité du SAGE et l'important travail qu'il reste à faire concernant la ressource en eau.

M. VISSAC revient sur l'enjeu « ressource » qui est le seul à être qualifié de non satisfait. Il demande si une priorisation sera faite par rapport à la « gravité » de la situation.

M. NOEL-BARON et M. DROIN s'accordent à dire qu'en fonction du niveau d'ambition souhaité par les membres de la CLE, une hiérarchisation des enjeux sera réalisée.

M. NOEL-BARON demande à l'assemblée si il reste des remarques, puis propose de passer au vote. Le tableau ci-dessous résume les votes pour la validation du Scénario Tendanciel.

| Nombres de membres en date du 31/01/2012 | | |
|--|----------|---------------------|
| En exercice | Présents | Ayant donné pouvoir |
| 43 | 19 | 8 |

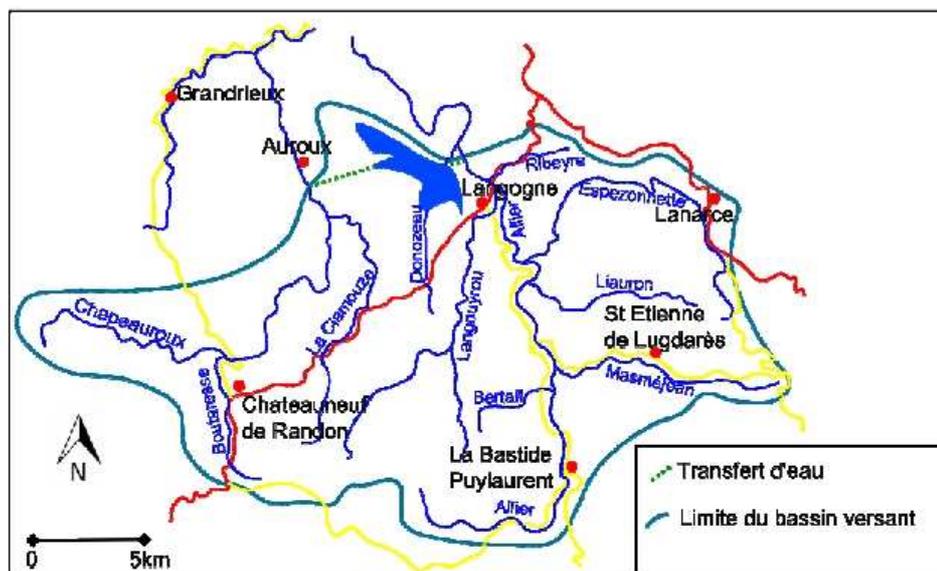
| Votes exprimés | | |
|----------------|--------|------------|
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 27 | 0 | 0 |

Les membres de la CLE valident le Scénario Tendanciel ainsi que les documents annexes (contributions des acteurs, synthèse et annexe) à l'unanimité.

M. NOEL-BARON laisse ensuite la parole à M. DUPONT, animateur du Contrat Territorial de Naussac.

3. PRESENTATION DU PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL DE NAUSSAC

Résumé de l'intervention : M. DUPONT présente rapidement la situation géographique et le Bassin versant de Naussac (cf carte ci-dessous).



Il indique ensuite le contexte de la démarche ainsi que les objectifs du Contrat qui s'articulent autour de trois grands axes :

- Réduction des apports de phosphore dus aux activités agricoles
- Réduction des apports de phosphore dus aux pollutions domestiques
- Réduction des apports de phosphore d'origine naturelle

Il annonce ensuite les mesures proposées dans le programme d'actions du CT ainsi que le bilan financier de ce dernier.

NB : Un document complet sur les mesures du CT sera adressé aux membres de la CLE ultérieurement.

Echanges avec l'assemblée :

M. BONNET demande qui est la structure porteuse de ce contrat territorial.

M. DUPONT indique qu'il s'agit de la Communauté de communes « Cévennes et Montagnes ardéchoises », qui fait également partie d'un Groupe d'Actions Leader (GAL 3 sources) regroupant la majeure partie des collectivités voisines qui participent à l'autofinancement du CT.

M. MARTIN s'interroge sur les proportions concernant l'apport de phosphore dans la retenue.

M. DUPONT précise que 75% du phosphore est d'origine agricole, 10% d'origine naturelle et 15% d'origine domestique.

M. HABAUZIT demande si il existe un bilan entrée/sortie du phosphore dans la retenue.

M. DUPONT précise qu'il existe une étude de ce type mais qu'elle n'est pas assez précise.

M. BONNET s'interroge sur le traitement des ouvrages dits « grenelle ».

M. DUPONT répond qu'ils seront traités hors contrat territorial.

M. SIMEON précise que le financement des travaux d'effacement ou d'équipement des ouvrages formant obstacle à la continuité écologique est plus simple à obtenir lorsqu'un contrat territorial est signé.

Melle LAGALY explique que les ouvrages Grenelle situés sur l'Allier et le Chapeauroux (hors du BV de Naussac) seront traités dans une opération coordonnée pilotée soit par l'EPL soit par le SICALA.

M. HABAUZIT s'interroge sur l'absence du volet quantitatif dans le contrat territorial, enjeu incontournable pour le SAGE. A titre d'exemple, sur d'autres bassins versants des moyens ont été mis en œuvre afin d'abreuver à partir de stocks constitués en période d'eau abondante ce qui évite l'abreuvement direct au cours d'eau en période de pénurie et qui, de manière indirecte, contribue au volet qualitatif en limitant le piétinement des berges.

M. DUPONT répond que tous les agriculteurs ne sont pas partants pour mettre en place des protections de berges (pour des raisons techniques principalement).

M. NOEL-BARON interroge M. DUPONT sur l'existence d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

M. DUPONT explique qu'à l'heure actuelle, le territoire du CT est totalement dépourvu de SPANC. Cependant un projet de SPANC unique porté par le Syndicat de la Clamousse est en cours.

M. ROME demande alors si le problème de l'assainissement de la commune de Lanarce sera pris en compte.

M. DUPONT répond que le problème sera débloqué grâce au contrat territorial.

M. NOEL-BARON propose ensuite de réaliser un vote pour accord de principe.

Les membres de la CLE valident le projet de Contrat Territorial de Naussac à l'unanimité.

4. ELECTIONS

Rappel : Suite aux élections cantonales de mars 2011 et au nouvel arrêté de composition de la CLE, n'accordant plus aux titulaires d'avoir un suppléant, M. SOUCHON et Mme BEAUFORT ne sont plus membres de la CLE ni du Bureau de la CLE. Une élection doit donc être réalisée au sein du collège des élus afin de remplacer ces deux personnes au bureau de la CLE.

M. SOUCHON était également le Président de la commission thématique « Gestion et partage de la ressource » du SAGE ainsi que le représentant de la CLE au sein du conseil Lozérien de l'Eau. Il doit donc être remplacé.

Election de deux des membres du bureau, faisant partie du collège des élus :

M. NOEL-BARON annonce les candidats au bureau de la CLE :

- M. GAZANION, maire d'Alleyras
- M. PALPACUER, conseiller général de la Lozère

Les membres de la CLE élisent à l'unanimité M. GAZANION et M. PALPACUER en tant que membres du bureau. Les autres membres restent inchangés.

Election du Président de la commission thématique « Gestion et Partage de la ressource » :

M. POMMAREL, conseiller régional d'Auvergne, est l'unique candidat pour la présidence de cette commission.

Les membres de la CLE élisent à l'unanimité M. POMMAREL en tant que Président de la commission thématique « Gestion et partage de la ressource ». Les Présidents des trois autres commissions restent inchangés.

Election du représentant de la CLE au sein du Conseil Lozérien de l'Eau :

M. PALPACUER, conseiller général de la Lozère est le seul candidat pour représenter la CLE au sein du Conseil lozérien de l'Eau.

Les membres de la CLE élisent à l'unanimité M. PALPACUER pour représenter la CLE au sein du Conseil Lozérien de l'Eau.

5. PRESENTATION DES PROCHAINES ETAPES DU SAGE

Melle LAGALY présente les prochaines étapes du SAGE, à savoir les Scénarios contrastés et le choix de la stratégie. Le but principal de ces étapes est de définir les objectifs que les membres de la CLE souhaitent se fixer pour le SAGE et de donner plusieurs scénarios permettant de les atteindre. Les scénarios peuvent être déclinés avec des niveaux d'ambition différents ou des moyens techniques divers permettant d'arriver au même résultat.

Ensuite la rédaction des produits finaux du SAGE (le règlement ainsi que le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) pourra être initiée.

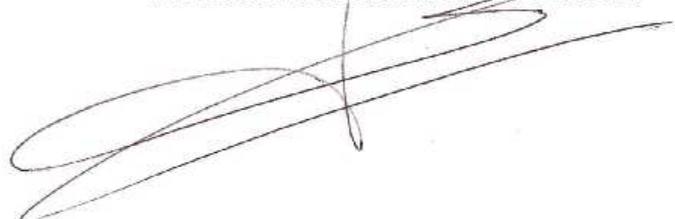
Parallèlement, une évaluation environnementale devra être conduite. Cette évaluation sera traduite dans un rapport environnemental, document obligatoire pour le SAGE, qui indique quels effets inattendus, la mise en œuvre du SAGE pourrait engendrer sur les autres compartiments de l'environnement (air, sol...) et quelles mesures correctrices seraient apportées. Pour ce faire les membres de la CLE doivent demander une note de cadrage au Préfet de région qui sollicitera la DREAL.

M. NOEL-BARON demande à l'assemblée son accord pour confier les étapes de « Scénarios contrastés et choix de la stratégie » à un prestataire extérieur et également de faire une demande de cadrage auprès du Préfet de région.

Les membres de la CLE approuvent ces deux choix.

L'ordre du jour étant épuisé, M. NOEL-BARON lève la séance à 17h15 en remerciant l'ensemble des membres de la CLE pour leur participation.

**Le Vice-président de la CLE du SAGE Haut-Allier,
Monsieur Franck NOEL-BARON**



ANNEXE I : PRESENCES

| |
|--|
| <p>Personnes présentes lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau SAGE du Haut-Allier 31/01/2012</p> |
|--|

Collège des élus :

- M. Pierre Pommarel, Conseil régional d'Auvergne
- M. Guy Vissac, CG 43
- M. Bernard Palpacuer, CG 48
- M. Hubert Vicard, représentant des maires du Cantal, maire de Védrières Saint Loup
- M. Francis Rome, représentant des maires de Haute-Loire, maire de Blassac
- M. Franck Noel-Baron, Vice-président de la CLE, maire de Chanteuges
- M. Philippe Gazanion, SMAT du Haut-Allier, maire d'Alleyras

Collège des représentants de l'Etat :

- M. Jean-Jacques Valette, DDT 43
- M. Philippe Liabeuf, DREAL Auvergne
- M. Olivier Siméon, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Alain Bonnet, ONEMA (délégation régionale)
- M. Christophe Pinel, ONEMA (sous-délégation départementale 43)
- M. Laurent Sagnol, ONEMA (sous-délégation départementale 43)
- M. Patrick Darbousset, ONF

Collège des usagers :

- M. Patrick Martin, Fédération départementale des Association agréées de Pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute-loire
- M. Bernard Bayle, Fédération départementale des Association agréées de Pêche pour la protection du milieu aquatique de la Lozère
- M. Robert Bouchit, Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir » de Haute-Loire
- M. Hervé Pichon, Représentant des sports d'eau vive 43 et 48
- M. Jean-Pierre Habauzit, EDF
- M. André Dubois, Syndicat France Hydroélectricité
- M. René Roustide, Syndicat des producteurs Forestiers, sylviculteurs de la Haute Loire et du CRPF

Autres Personnes présentes :

- M. Thierry Droin, cabinet d'études « Césame environnement »
- M. Alexandre Dupont, animateur du Contrat territorial de Naussac
- Mme Valérie Simon, coordonnatrice des services du SMAT
- Melle Aude Lagaly, animatrice du SAGE du Haut-allier

Membres de la CLE excusés :

- M. Raymond Ravat, Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier, Maire de Monistrol d'Allier
- M. Jean-Noël Mahault, maire de Saint Germain l'Herm
- Mme Marie Meunier-Polge, Conseil régional Languedoc-Roussillon
- M. Michel Teissier, maire de la Bastide Puylaurent
- M. Cécile Cukierman, Conseil régional Rhône-Alpes
- M. Jean-Claude Chazal, EPL
- M. Jean-Louis Brun, Communauté de Communes du Haut-Allier
- M. Louis Clavilier, CG15
- M. Alain Coulon, maire de Luc
- Mme Corinne Mafra, DDT15
- M. le représentant de la DREAL de bassin
- M. Benjamin Schmitz, représentant de la DDCSPP
- M. le Préfet de la Haute-Loire
- M. le représentant de la MISE 07
- M. Philippe Cochet, Nature Haute-Loire

Membres de la CLE absents :

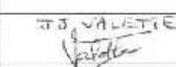
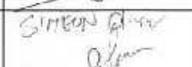
- Mme Dominique Giron, CG 63
- M. Marc Champel, représentant des maires d'Ardèche
- M. Jean Dursac, représentant des maires de Haute-Loire
- M. Jean-Paul Archer, représentant des maires de Haute-Loire
- Mme Carine Drouhin, PNR Livradois Forez
- M. Jean-Bernard André, Représentant de la Chambre d'agriculture de la Lozère et de l'Ardèche
- M. Michel Dumas, Représentant de la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
- M. Patrice Thivat, Représentant de la CCI de la Haute-Loire
- M. le chef de MISE de la Lozère ou son représentant

Pouvoirs :

- M. Michel TEISSIER donne pouvoir à M. Franck NOEL-BARON
- M. Raymond RAVAT donne pouvoir à M. Guy VISSAC
- M. Jean-Claude CHAZAL donne pouvoir à M. PALPACUER
- M. Jean-Louis BRUN donne pouvoir à M. Pierre POMMAREL
- M. le représentant de la MISE de l'Ardèche donne pouvoir au représentant de l'Agence de l'Eau
- M. le Préfet de la Haute-Loire donne pouvoir au représentant de la DDT43
- M. le Préfet coordonnateur de bassin donne pouvoir au représentant de la DREAL Auvergne
- M. le représentant de la DDCSPP donne pouvoir au représentant de l'ONEMA

Veillez trouver en page suivante le scan des fiches de présence, par collègue, signées lors de la réunion.

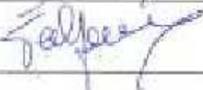
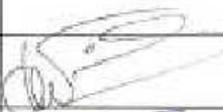
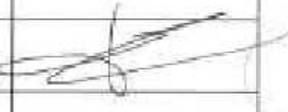
Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 31 janvier 2012
 Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

| Qualité du titulaire | Représenté par | Nom+Signature | Donne mandat à | Nom+Signature |
|---|--|--|---|---|
| Le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre | M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre ou son représentant | | Au représentant de la DREAL Auvergne | CRASSON  |
| Le Préfet de l'Ardèche | M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche ou son représentant | | Au représentant de l'Agence de l'Eau LB | SIMONS  |
| Le Préfet du Cantal | M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal ou son représentant | | | |
| Le Préfet de la Lozère | M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de la Lozère ou son représentant | | | |
| Le Préfet de la Haute-Loire | M. le Sous-Préfet d'Yssingeaux - Délégué Inter Services Pour l'Eau de la Haute-Loire | | Au représentant de la MISE 43 | J.S. VALETTE  |
| Le Préfet de la Haute-Loire | La Délégation Inter Services pour l'Eau de la Haute-Loire | J.S. VALETTE N. VAILLANT L. ALBERT | | |
| DREAL Auvergne | M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne ou son représentant |  | | |
| L'Agence de l'Eau Loire Bretagne | M. le Directeur de la Délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant | SIMONS  | | |
| L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques | M. le Délégué Régional Auvergne de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques Auvergne Limousin ou son représentant | de St. ROUX PIERRE MARTEL NATIONAL COMITE | | |
| L'Office National des Forêts | M. le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire ou de l'Agence Lozère ou son représentant | Debourant Valentin  | | |
| La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire | M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Loire ou de la Lozère ou son représentant | | Au représentant de l'ONEMA |  |

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 31 janvier 2012
 Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

| ORGANISME | Titulaire ou son représentant | Signature | Donne mandat à | Signature |
|---|-------------------------------|---|----------------|-----------|
| Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire | M. Patrick MARTIN |  | | |
| Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère et de l'Ardèche | M. Bernard BAYLE |  | | |
| Fédération de protection de la Nature de Haute-Loire et Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement | M. Philippe COCHET | EXCUSE | | |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Lozère | M. Patricia THIVAT | | | |
| Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire et du Cantal | M. Michel DUMAS | | | |
| Chambres d'Agriculture de la Lozère et de l'Ardèche | M. Jean-Bernard ANDRE | | | |
| Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Haute-Loire | M. Robert BOUCHIT |  | | |
| Représentants des Sports d'Eaux Vives de Haute-Loire et de Lozère | M. Hervé PICHON |  | | |
| EDF | M. Jean-Pierre HABAUZIT |  | | |
| Syndicat France Hydroélectricité | M. André DUBOIS |  | | |
| Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute-Loire et du Centre Régional de la Propriété Forestière | M. René ROUSTIDE |  | | |

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 31 janvier 2012
Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

| ORGANISME | Nom | Signature | Donne mandat à: | Signature |
|---|-------------------------|---|-----------------|---|
| Conseil Régional d'Auvergne | M. Pierre POMMAREL |  | Mandat: | |
| Conseil Régional Languedoc - Roussillon | Mme Marie MENIER-POLGE | | Mandat: | |
| Conseil Régional Rhône-Alpes | Mme Cécile CUKIERMAN | | Mandat: | |
| Conseil Général de l'Ardèche | En cours de désignation | | Mandat: | |
| Conseil Général du Cantal | M. Louis CLAVIER | | Mandat: | |
| Conseil Général de la Haute-Loire | M. Guy VISSAC |  | Mandat: | |
| Conseil Général de Lozère | M. Bernard PALPACUER |  | Mandat: | |
| Conseil Général du Puy de Dôme | Mme Dominique GIRON | | Mandat: | |
| Représentant les Maires de l'Ardèche | M. Marc CHAMPEL | | Mandat: | |
| Représentant les Maires du Cantal | M. Hubert VICARD |  | Mandat: | |
| Représentant les Maires de Haute Loire | M. Francis RÔME |  | Mandat: | |
| | M. Jean DURSAC | | Mandat: | |
| | M. Franck NOEL BARON |  | Mandat: | |
| | M. Jean-Paul ARCHER | | Mandat: | |
| | M. Raymond RAVAT | | M. VISSAC |  |
| Représentant les Maires de Lozère | M. Alain COULON | | Mandat: | |
| | M. Michel TEISSIER | | M. NOEL-BARON |  |
| Représentant les Maires du Puy de Dôme | M. Jean Noël MAHAULT | | Mandat: | |
| Etablissement Public Loire | M. Jean-Claude CHAZAL | | M. PALPACUER |  |
| Parc Naturel Régional du Livradois Forez | Mme Carine DROLHIN | | Mandat: | |
| Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier | M. Philippe GAZANION |  | Mandat: | |
| Communauté de communes du Haut-Allier | M. Jean-louis BRUN | | M. POMMAREL |  |

ERRATUM sur le dernier compte rendu de la CLE du 07 juillet 2011.

Le nombre de pouvoirs donnés n'était pas de six mais bien de sept (cf fiche de présence signée ci après). Le taux de représentation de la CLE était donc de 51% et non de 49%.

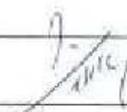
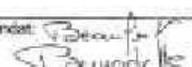
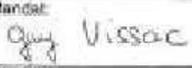
Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 07 juillet 2011 Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

| Qualité du titulaire | Représenté par | Signature | Donne mandat à | Signature |
|---|--|-----------|--------------------------------------|-----------|
| Le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre | M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre ou son représentant | | | |
| Le Préfet de l'Ardèche | M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche ou son représentant | | Au représentant de la DREAL Loire | |
| Le Préfet du Cantal | M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal ou son représentant | | | |
| Le Préfet de la Lozère | M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de la Lozère ou son représentant | | | |
| Le Préfet de la Haute-Loire | M. le Sous-Préfet d'Yssingeaux - Délégué Inter Services Pour l'Eau de la Haute-Loire | | | |
| Le Préfet de la Haute-Loire | La Délégation Inter Services pour l'Eau de la Haute-Loire | | | |
| DREAL Auvergne | M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne ou son représentant | | | |
| L'Agence de l'Eau Loire Bretagne | M. le Directeur de la Délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant | | Au représentant de la DREAL Auvergne | |
| L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques | M. le Délégué Régional Auvergne de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques Auvergne Limousin ou son représentant | | Au représentant de la DDT 43 | |
| L'Office National des Forêts | M. le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire ou de l'Agence Lozère ou son représentant | | | |
| La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire | M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Loire ou de la Lozère ou son représentant | | Au représentant de la DDT 43 | |

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 07 juillet 2011 Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

| ORGANISME | Titulaire ou son représentant | Signature | Donne mandat à | Signature |
|---|-------------------------------|-----------|-------------------|-----------|
| Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire | M. Patrick MARTIN | | | |
| Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère et de l'Ardèche | M. Bernard BAYLE | | | |
| Fédération de protection de la Nature de Haute-Loire et Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement | M. Philippe COCCHIET | | M. Patrick MARTIN | |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Lozère | M. Patrice THIVAT | | | |
| Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire et du Cantal | M. Jean Michel DURAND | | | |
| Chambres d'Agriculture de la Lozère et de l'Ardèche | M. Jean-Bernard ANDRE | | | |
| Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Haute-Loire | M. Robert BOUCHIT | | | |
| Représentants des Sports d'Eaux Vives de Haute-Loire et de Lozère | M. Hervé PICHON | | | |
| EDF | Mme Anne-Laure MARCHAND | | | |
| Groupeement des Producteurs Autonomes d'Energie Hydro-électrique | M. André DUBOIS | | | |
| Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute-Loire et du Centre Régional de la Propriété Forestière | M. René ROUST DE | | | |

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 07 juillet 2011
Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

| ORGANISME | Titulaire | Signature | Donne mandat à: | Signature |
|---|-------------------------|---|--|---|
| Conseil Régional d'Auvergne | M. Pierre POMMAREL | | Mandat: | |
| Conseil Régional Languedoc - Roussillon | Mme Marie MENIER-POLGE | | Mandat: | |
| Conseil Régional Rhône-Alpes | Mme Cécile CUKIERMAN | | Mandat: | |
| Conseil Général de l'Ardèche | M. Jérôme GROS | | Mandat: | |
| Conseil Général du Cantal | M. Louis CLAVILIER | | Mandat: | |
| Conseil Général de la Haute-Loire | M. Guy VISSAC |  | Mandat: | |
| Conseil Général de Lozère | M. Bernard PALPAQUIER | | M. RAVAT |  |
| Conseil Général du Puy de Dôme | Mme Dominique GIRON | | Mandat: | |
| Représentant les Maires de l'Ardèche | M. Marc CHAMPEL | | Mandat: | |
| Représentant les Maires du Cantal | M. Jacques COUVRET | | Mandat:  | |
| Représentant les Maires de Haute Loire | M. Francis ROME |  | Mandat: | |
| | M. Jean DURSAC | | Mandat: | |
| | M. Franck NOEL BARON |  | Mandat: | |
| | M. Jean-Paul ARCHER | | M. Noel-baron |  |
| | M. Raymond RAVAT |  | Mandat: | |
| Représentant les Maires de Lozère | M. Alain COULOUX |  | Mandat: | |
| | M. Michel TEISSIER | | Mandat: | |
| Représentant les Maires du Puy de Dôme | M. Jean Noël MAHAULT | | Mandat: | |
| Etablissement Public Loire | en cours de désignation |  | Mandat: | |
| Parc Naturel Régional du Livradois Forez | Mme Carine DROUHIN | | Mandat: | |
| Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier | M. Philippe GAZANION | | Mandat:  |  |
| Communauté de communes du Haut-Allier | M. Jean-Louis BRUN | | Mandat: | |